

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de l'Hérault  
DDTM 34

Service Eau, Risques et Nature  
Unité Prévention des Risques Naturels  
et Technologiques

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,  
Préfet de l'Hérault,

**ARRÊTÉ n° DDTM34 -2015-03-04770**  
en date du **26 mars 2015**  
portant mise à l'enquête publique du projet de plan de  
prévention des risques technologiques (PPRT) autour des  
sites GAZECHIM et SBM FORMULATION sur les communes  
de Béziers et de Villeneuve-Lès-Béziers

**VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 515-5 à L. 515-25 et R. 515-39 à R. 515-46 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Technologiques et ses articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-24 relatifs aux enquêtes publiques,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-I-1402 du 24 juin 2011 portant prescription d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de Béziers et de Villeneuve-Les-Béziers,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2012-I-2656 du 18 décembre 2012 portant prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de Béziers et de Villeneuve-Les-Béziers,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014-I-841 du 20 mai 2014 portant prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de Béziers et de Villeneuve-Les-Béziers,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015-I-350 du 10 mars 2015 portant prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de Béziers et de Villeneuve-Les-Béziers,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 211-1,

**VU** la décision du Président Tribunal Administratif de Montpellier, n°E15000011/34 en date du 05 février 2015, modifiée le 10 février 2015,

## A R R E T E :

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des sites GAZECHIM et SBM FORMULATION sur les communes de BEZIERS et de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS.

Elle aura lieu du 20 avril 2015 au 22 mai 2015 16h00 pour une durée de 33 jours.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BÉZIERS (Services Techniques Municipaux – Caserne Saint-Jacques Avenue de la Marne 34500 BEZIERS).

**ARTICLE 2 :** Par la décision du Président du Tribunal administratif de Montpellier sus-visée, Monsieur Marcel BOURCELOT, Ingénieur Industrie et Mines divisionnaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur André TRABAUD, Ingénieur Physicien retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**ARTICLE 3 :** Les pièces du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés sur chaque lieu d'enquête durant le temps de l'enquête :

- en mairie de BÉZIERS (Services Techniques Municipaux – Caserne Saint-Jacques Avenue de la Marne 34500 BEZIERS) : hormis les 1<sup>er</sup>, 8 et 14 mai 2015, du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations sur le volume n°A du registre ouvert à cet effet ;
- en mairie de quartier de La Devèze à BÉZIERS (Place William Webb Ellis Bat B. 34500 BEZIERS) : hormis les 1<sup>er</sup>, 8 et 14 mai 2015, du lundi au vendredi de 08h00 à 16h15, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations sur le volume n°B du registre ouvert à cet effet ;
- en mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS (1 rue de la Marianne 34420 VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS) : hormis les 1<sup>er</sup>, 8 et 14 mai 2015, du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations sur le volume n°C du registre ouvert à cet effet.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra, par ailleurs, être adressée au commissaire-enquêteur en mairie de BÉZIERS (Services Techniques Municipaux – Caserne Saint-Jacques Avenue de la Marne 34500 BEZIERS).

**ARTICLE 4 :** Toute information relative à l'enquête peut être recueillie sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, à l'adresse suivante <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-en-cours-d-elaboration/Plans-de-prevention-des-risques-technologiques-PPRT/Sites-SBM-et-Gazechim-Beziers-et-Villeneuve-les-Beziers>.

Les observations sur le dossier pourront être présentées par voie électronique à l'adresse suivante [ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr](mailto:ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr)

**ARTICLE 5** : Le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public :

- le 20 avril 2015 de 09h00 à 12 h00 en mairie de BÉZIERS (Services Techniques Municipaux – Caserne Saint-Jacques Avenue de la Marne 34500 BEZIERS),
- le 05 mai 2015 de 09h00 à 12 h00 en mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS (1 rue de la Marianne 34420 VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS),
- le 13 mai 2015 de 14h00 à 16h15 en mairie de quartier de La Devèze à BÉZIERS (Place William Webb Ellis Bat B. 34500 BEZIERS),
- le 22 mai 2015 de 10h00 à 12h00 en mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS (1 rue de la Marianne 34420 VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS),
- le 22 mai 2015 de 14h00 à 16h15 en mairie de quartier de La Devèze à BÉZIERS (Place William Webb Ellis Bat B. 34500 BEZIERS).

**ARTICLE 6** : Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de BÉZIERS (Services Techniques Municipaux – Caserne Saint-Jacques Avenue de la Marne 34500 BEZIERS), en mairie de quartier de La Devèze à BÉZIERS (Place William Webb Ellis Bat B. 34500 BEZIERS), en mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS (1 rue de la Marianne 34420 VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS), en préfecture ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**ARTICLE 7** : Après analyse des observations émises durant l'enquête publique, à l'issue de la procédure d'enquête, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pourra être approuvé par arrêté du préfet de l'Hérault.

**ARTICLE 8** : Toute information relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pourra être demandée à Madame la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (adresse postale : Bâtiment Ozone - 181 Place Ernest Granier - CS 60556 - 34 064 MONTPELLIER CEDEX 2 / Téléphone : 04 34 46 60 00).

**ARTICLE 9** : Dès la publication du présent arrêté, le dossier d'enquête publique pourra être communiqué, à ses frais, à toute personne en faisant la demande à Madame la directrice de la DDTM34.

**ARTICLE 10** : Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers, Monsieur le Maire de BÉZIERS, Monsieur le Maire de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, Monsieur le commissaire enquêteur et Monsieur le commissaire enquêteur suppléant.

**ARTICLE 11** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, le Maire de BÉZIERS, le Maire de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 26 mars 2015

La Directrice Départementale  
des Territoires et de la Mer, et par délégation  
Le chef du service Eau, Risques et Nature

  
Guy LESOILE

